

COMPTE RENDU SEANCE

Du vendredi 24 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 24 mars à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian.

Absents donnant procuration :

RUIZ Benoit donne procuration à CABROL Jacqueline
TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine
LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit
MONJAL Mathilde donne procuration à AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance :

MILHET Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2023 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Nouvelle Tarification du columbarium.

Après délibération, le conseil municipal fixe à l'unanimité les nouveaux tarifs du columbarium comme suit :

Columbarium : période trentenaire 600€

Columbarium : perpétuité 1000€

Tarification du columbarium à Mr TISON Gilbert.

Mr TISON Gilbert, habitant de la commune souhaite avoir, à perpétuité, la concession du columbarium qu'il possède actuellement.

Vu l'achat effectué de la concession par la famille TISON le 4 octobre 2010 pour la somme de 600€.

Après délibération du conseil,

Il est accordé, à perpétuité, la concession du columbarium appartenant à Mr TISON moyennant la somme de 400€.

Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 mois allant du 01 avril 2023 au 31 octobre 2023 inclus.

La durée hebdomadaire de service de l'agent est fixée à 3/35^{ème}

Autorisation de passage sur les parcelles : I952 et I954

Etant concerné par l'objet de cette délibération Monsieur Pierre AUSSILLOU se retire de l'audience.

Madame Le Maire informe le conseil sur une demande faite par Madame AUSSILLOU Thérèse et les ayants-droits relative à l'autorisation de passage pour livraison de gaz et entretien des installations alimentant les appartements de la parcelle AB 227.

Cette autorisation de passage concerne les parcelles I952 et I954 propriété privée de la Commune. Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne autorisation à Madame Le Maire de signer la convention d'autorisation de passage.

Les frais inerrants à ladite servitude seront à la charge de la famille AUSSILLOU.

Avancement de grade portant création d'un emploi permanent.

Nous avons reçu du Centre de gestion du Tarn, une proposition d'avancement de grade concernant 4 agents. Il convient de modifier les emplois des agents par délibération.

L'avancement de grade concerne :

-MARAVAL Nicolas

-THOMAZE Agnès

-BORDE Marie

-GAYRAL Bernadette

Le Maire propose à l'assemblée :

La création des emplois suivants à compter du 24 mars 2023 :

- D'Adjoint technique principal 2eme classe à temps complet relevant de la catégorie C
- D'Adjoint technique principal 2eme classe à temps non complet à raison de 30heures/semaine relevant de la catégorie C
- D'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C

La création des emplois suivants à compter du 24 décembre 2023 :

- D'Adjoint administratif principal 2eme classe à temps non complet à raison de 13,25heures/semaine relevant de la catégorie C

Subvention aux « Restos du Cœur »

Après délibération,

N'ayant pas suffisamment d'informations concernant les habitants qui en bénéficie.

Le conseil municipal ne donne pas suite.

Subvention à « Sérénitarn »

Après délibération et à l'unanimité,

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention.

Voyage scolaire école de Cambounès

Après délibération,

Le conseil municipal est dans l'attente d'une réponse de la Mairie de Cambounès, de l'association de parents d'élèves APE ABC et de l'OCCE et délibèrera sur la somme à allouer au voyage au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 18h15